

1 - Composition du bureau

Les membres du bureau sont élus lors de l'Assemblée Générale Annuelle par les adhérents THALES (personnels des entreprises participantes à AUDACES06). Ils sont chargés d'animer, d'organiser, de développer l'activité et rendent compte au bureau de l'ASL.

Sont élus : le Président, le Trésorier, le Secrétaire.

Le Président, le Trésorier, le Secrétaire sont des membres en activité dans l'une des entreprises participantes à AUDACES06.

2 – Assemblée Générale

Sur convocation du Président, l'Assemblée générale a lieu une fois par an dans les locaux du CE en présence d'un représentant de l'ASL.

La validité de l'assemblée sera établie conformément à l'article 7 du règlement de l'ASL.

3 – Activités

La Section DANSE propose :

- Des cours de danse (Ex : rock-and-roll , Salsa , Tango, ...)
- Des stages de danses
- Des soirées et animations autour de la danse.

4 - Adhésion

Les activités de la section sont ouvertes au personnel des entreprises participantes à AUDACES06. (cft article 8 et 8bis des statuts de l'ASL). Les personnes extérieures peuvent participer aux activités de la section dans la limite des places disponibles.

Le montant de la cotisation annuelle sera fixé par le bureau.

-non applicable -.

6 - Participation – Subvention

Les cours de danse et stages organisés par l'ASL THALES section DANSE sont payants.

Les Tarifs seront fixés par le bureau avec une subvention pour le personnel « AUDACES06 »

Les soirées organisées par l'ASL THALES section DANSE sont subventionnées pour tous le personnel des entreprises participantes à AUDACES06.

La section subventionne les cours et stages de danses (dans des écoles de danse extérieures) pour les adhérents « AUDACES06 »

.

Le montant de la subvention sera défini par le bureau sans dépasser les maximums définis par l'ASL.

Un participant extérieur ne bénéficie pas de subvention. (sauf exception , par exemple, si sa participation est indispensable au maintien d'une activité).

7 – Cours et Stages

Si le nombre des places est limité :

- priorité au personnel Thales (des entreprises participantes à AUDACES06) et aux ayant droits
- priorité aux premiers inscrits n'ayant pas encore participé à un stage (liste d'attente)

8- Compétitions / Courses

-non applicable -.

9 - Billetterie

-non applicable -.

10 - Prêt de matériel

-non applicable -.

11- Assurance

Tout adhérent à la section bénéficie des garanties accordées à AUDACES 06
Conformément à l'article 25 du règlement de l'ASL

12 - Informations

Toute activité organisée dans le cadre de la section DANSE sera diffusée à l'ensemble du personnel via le magazine AUDACES 06 et/ou par affichage.
Les informations spécifiques de la section sont disponibles sur le site Intranet ASLWEB.

13 – Règles spécifiques à la DANSE

-non applicable -.